**Les « Anim’Awards » 2022**

Le concours de référence en animation avec les personnes âgées !

**Participez aux « Anim’Awards » !**

Venez présenter votre projet lors du congrès et devenez le grand gagnant 2022 !

De nombreux lots sont à remporter (*matériels, équipements et abonnements de partenaires du congrès, la valeur du premier prix se situant aux environs de 1500 €).*

**Pour la thématique des « Anim’awards » 2022, nous vous proposons de présenter des projets d’animation illustrant les paroles de la chanson « Ces gens-là » de Jacques Brel. »,** un des porte-parole de la génération de nos aïeuls :

**« Et puis il y a la toute vieille...**

**et qu’on n’écoute même pas…**

**ce que ses pauvres mains racontent…! »**

* Une proposition de thématique en lien avec le thème du congrès : *« Rendre possible la parole des personnes âgées : Nouvelles envies, nouveaux lieux, écoutons-les mieux ! »,*
* Avec un **ciblage plus précis sur la parole des personnes âgées**,
* Avec **des projets d’animation qui facilitent la parole des personnes âgées et les relations sociales de proximité**.

Date limite de soumission : **Lundi 12 septembre à minuit**

**Huit projets au maximum** seront **sélectionnés** par le jury du concours, **nominés** au concours, puis **présentés au congrès** en **séance plénière**.

Le jury et les congressistes donneront leurs avis lors du congrès pour désigner les gagnants (*prix du jury, prix du public, …).*

Le jury est désigné par le conseil scientifique du congrès, la confidentialité des délibérations est la règle, ses décisions sont indépendantes et sans recours ; si des jurés sont en lien avec un projet, ils se retirent des délibérations et des votes sur le projet concerné.

*A titre d’information, le concours « Anim’Awards » 2021 avait reçu 24 projets. 7 avaient été nominés et présentés au congrès*

*Les participants au congrès ont voté pour décerner le « prix du public ».*

*Le jury a délibéré pour désigner « le prix du jury », et le « prix spécial ».*

*Les lots offerts ont été des équipements de nos exposants au congrès et des chèques d’organismes soutenant le concours. La liste des prix 2022 sera communiquée en septembre 2022.*

Ce concours concerne des **projets d’animation novateurs qui répondent aux problématiques impactant la vie sociale de la personne âgée** et qui impliquent les différents acteurs (ici les personnes âgées, leurs familles et leurs proches).

**Les recommandations du GAG pour les « Anim’Awards » :**

* **Ne négligez pas la candidature écrite** :

C’est elle qui sera examinée par le jury et c’est elle qui fera que huit projets seront nominés et présentés au congrès. Dans les années passées, plusieurs projets intéressants ont été écartés car leur présentation écrite avait été « bâclée » et qu’elle ne présentait pas la pertinence du projet (*lien attentes des personnes – projet*) ou la construction méthodologique.

* **Restez bien dans la thématique du concours,** *cette année rendre possible la parole des personnes âgées*. Les projets jugés trop éloignés de la thématique seront écartés dès la première étape.
* **Ne présentez que des projets réalisés** ou en cours de réalisation. Le concours ne vise pas des projets futurs ou hypothétiques.
* **Si des supports extérieurs** sont utilisés (*venant de « Culture-à-Vie » ou d’autres sources*), n’oubliez pas de le préciser, d’en citer l’origine et d’indiquer l’adaptation qui en a été faite.
* Des projets issus de concours « Anim’Awards » locaux organisés par des associations locales adhérentes au GAG ou par des partenaires du GAG (*après accord écrit du président du GAG*) pourront être intégrés parmi les candidats ; ils devront être dans la thématique annuelle et suivre les parcours convenus avec le conseil scientifique et le jury.
* « Anim’Awards » est une marque déposée par le GAG au niveau européen, **le concours « Anim’Awards » est ouvert à toutes les structures européennes**, mais les projets écrits et les présentations orales se font **en langue française**.
* Les huit nominés se verront offrir chacun une inscription gratuite au congrès pour la personne présentant le projet avec une prise en charge et une inscription au programme officiel du congrès (*une seule personne prise en charge par projet nominé*).
* **La présentation orale au congrès est déterminante**. Comme tout projet d’animation, elle est orale et directe (*ici en séance plénière devant plus de 500 congressistes*). ***C’est essentiellement sur cette présentation orale que le jury et les congressistes se prononceront pour le choix du (ou des) gagnant(s) parmi les huit nominés***.
* Lors de la présentation orale pendant le congrès, et afin d’assurer une situation d’égalité entre les huit nominés**, le cadrage de la présentation est le même pour tous les projets** :
	+ 8 minutes de présentation + 7 minutes de questions-réponses avec la salle. Ces règles sont appliquées de façon stricte.
	+ Tous les supports sont possibles (*power point, photos, vidéos,* …). Mais leur temps additionné sera inclus dans les 8 minutes de présentation.
	+ Attention aux vidéos : elles prennent du temps et constituent souvent une redite de ce qui a été exposé ! A utiliser avec précaution !
	+ Les règles de droit à l’image (*y compris pour les personnes âgées et les proches*) devront être respectées pour tout extrait vidéo ou image : autorisation de prise de vue et autorisation de diffusion publique lors du congrès CNAAG 2022, et mise en ligne des présentations sur les supports web du congrès et du GAG.
	+ Attention au choix du présentateur, il est préférable :
		- Qu’il soit partie prenante du projet,
		- Qu’il en connaisse la construction et le déroulement,
		- Et qu’il puisse répondre aux questions posées par la salle.
	+ Attention à la durée de l’intervention (*8 minutes*) : il est préférable de bien préparer, de répéter, de minuter, afin de conserver l’essentiel et le plus pertinent. *Le jury a la possibilité de retirer du concours des présentations qui ne respecteraient les règles d’équité.*
	+ Attention au nombre de diapos pour le power point : il est généralement convenu qu’une diapo par minute est une moyenne correcte ; veillez également à réduire les redites entre ce qui est écrit sur la diapo et ce qui est dit à l’oral. La diapo efficace est souvent un support à l’expression orale (*plan, illustration*…)

**Parmi les critères essentiels pour le jury, citons** :

* **L’adéquation attente des personnes – projet**, vu la thématique 2022, la concordance devra être explicite et forte entre les attentes des personnes âgées et de leurs proches, et le projet réalisé ou en cours de réalisation,
* La **qualité de la construction du projet et la rigueur méthodologique**,
* La **réalisation favorisant l’expression, la participation et le développement des rôles des personnes âgées**,
* La **communication** (*qui fait partie intégrante de tout projet d’animation*),
* La **dynamique interne** au groupe **et/ou externe** (*environnement*) générée par la réalisation du projet,
* Et bien sûr (*lors de la présentation orale*) la **dynamique d’animation perçue**.

Bonne chance !

*Organisé par le :*





**Règlement du concours**

**Les Anim’Awards 2022**

**Article 1**

Les « *Anim’Awards* » sont organisés par le CNAAG, et le Groupement national des Animateurs en Gérontologie (le GAG).

**Article 2**

Le concours s’adresse aux animateurs de **tous types de structures** (domicile, territoires ou établissements, …), présentant un projet à but non lucratif ainsi qu’aux personnes participant à l’animation plus généralement – **hors entreprise privée proposant des prestations clés en main d’animation**.

Nous vous remercions de bien vouloir citer les aides dont vous avez bénéficiées (aides financières, aides de partenaires privés ou autres, utilisation éventuelle de supports extérieurs et leur adaptation, etc.).

**Article 3**

Ce concours consiste à présenter des actions concrètes impactant sur la pratique des animateurs ou tout autre acteur de l’animation avec les personnes âgées.

**Cette année, une thématique est proposée :**

Pour la thématique, nous vous proposons de présenter des projets d’animation illustrant les paroles de la chanson **« Ces gens-là » de Jacques Brel. »,** un des porte-parole de la génération de nos aïeuls :

**« Et puis il y a la toute vieille...**

**et qu’on n’écoute même pas…**

**ce que ses pauvres mains racontent…! »**

Les dossiers en dehors de ces thématiques ne pourront pas être pris en considération cette année. D’autres thématiques seront proposées les prochaines années.

**Article 4**

Les candidats doivent compléter le dossier et l’accompagner si besoin d’**illustrations** (photos, vidéos, tableaux etc.) ou tout autre document utile à la présentation de l’initiative.

**Article 5**

Les candidatures sont à déposer exclusivement sur le site internet du congrès.

> www.congres-cnaag.com

**Article 6**

La date limite de participation à ce concours est établie au **lundi 12 septembre 2022.**

**Article 7**

Les membres du jury de ce concours seront issus du conseil scientifique du CNAAG et des instances du GAG.

**Article 8**

En fonction du nombre et de la diversité des candidatures, le jury se réserve le droit de répartir entre les deux jours la présentation des lauréats. Il pourra également tenir compte des lieux de réalisation (domicile, territoires, établissements), des différents types de publics visés, de la mobilisation liée au projet (projet impliquant une personne, un petit groupe ou un ensemble important) et du degré d’avancement du projet.

Dans toutes les situations, l’adéquation « attentes – projet » et la qualité méthodologique du projet seront des critères déterminants.

Pour les finalistes, il sera également tenu compte des présentations orales effectuées au congrès.

**Article 9**

Les finalistes présenteront leur projet lors du CNAAG, en salle plénière.

**Article 10**

Les prix seront remis lors du congrès CNAAG, lors de la séance plénière du mercredi 30 novembre après-midi.

**Article 11**

Les lots seront offerts selon le classement réalisé par le jury aux structures des candidats et devront servir les intérêts de l’animation.

Les lots comprendront : des matériels ou documents offerts par des organismes soutenant le congrès et le concours, des présentations des projets au congrès et/ou dans les actes, des abonnements.

La liste complète des lots sera publiée en septembre 2022.